

# Peut-on encore empêcher l'invasion des bulbuls vers le Nord ?

## ENVIRONNEMENT.

Le bulbul à ventre rouge constitue l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité du pays. Une opération a été lancée pour tenter de faire reculer sa population au sud de La Tontouta.

Avec son bas-ventre rouge et sa petite crête brune, il a fière allure. Et ne passe pas inaperçu dans nos jardins. Pourtant, le bulbul n'est pas aussi plaisant qu'il en a l'air. Ce *Pycnonotus cafer* figure parmi les trois espèces d'oiseaux les plus envahissantes de la planète. Et il n'épargne pas le Caillou.

Introduit dans les années 1980, comme animal d'ornement, il n'est pas resté bien longtemps dans sa cage. Le bulbul a été observé en liberté à Nouméa dès 1983. Et depuis, il a pullulé et peuple désormais une vaste zone, du parc de la rivière Bleue à Boulouparis.

À bien des égards, ce bel oiseau exotique est néfaste pour notre biodiversité. Particulièrement agressif, le bulbul repousse les autres oiseaux pour profiter au maximum de la ressource alimentaire. Partout où il s'est implanté, l'avifaune endémique est en déclin.

Par ailleurs, le bulbul a la fâcheuse tendance à consommer les fruits de plantes envahissantes et joue ainsi le rôle de disséminateur de ces graines indésirables, dont celles du miconia, pour l'heure cantonné à la vallée de la Thy, au Mont-Dore. « Cette plante exotique a déjà recouvert 70 % du territoire de Tahiti en partie à cause du bulbul, rappelle Patrick Barrière,



Le bulbul à ventre rouge fait partie des six espèces prioritaires de la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes des espaces naturels de la Nouvelle-Calédonie.

Photo RachidH

coordinateur du pôle espèces envahissantes au Conservatoire des espaces naturels (CEN). Si le miconia se répandait en Nouvelle-Calédonie, ce serait une catastrophe écologique, car il peut même envahir les forêts denses et pourrait donc atteindre les forêts humides de la Chaîne. »

Enfin, le bulbul est un ravageur des cultures, s'attaquant à la plupart des productions, et en particulier aux fruits rouges, tomates en tête. Pour toutes ces raisons, il est autorisé d'abattre cet oiseau. Sa régulation a d'ailleurs été systématique à chaque signalement en dehors de son aire de distribution. Si bien que l'espèce reste encore bloquée aux portes de la Brousse. C'est pourquoi les collectivités ont décidé d'engager « une offensive » sur le front nord, dont la limite se situe entre les villages de Boulouparis et de Tontouta. Objectif : évaluer l'abondance de la population

dans cette zone. Et tenter d'éradiquer totalement ses populations pour faire reculer l'aire de distribution du bulbul.

### DES PIÈGES PROPOSÉS À TOUS LES CALÉDONIENS ?

Les résultats de cette opération viennent de tomber. Et ils sont « très encourageants ». Dans ce secteur, seuls cinquante spécimens ont été identifiés. « Il est donc tout à fait réalisable d'éliminer cette population en coordination avec la Fédération des chasseurs, annonce Patrick Barrière, qui précise qu'une telle mission ne sera pas pour autant aisée. Le bulbul est un animal anthropophile, c'est-à-dire qu'il vit dans les zones d'habitations. Il y aura donc une vigilance particulière à avoir en matière de sécurité et une information à faire en amont auprès de la population. »

Pour être la plus efficace, cette opération d'éradication (une première

sur le Caillou) devra se dérouler en fin d'année, à compter de septembre ou octobre, lorsque cet oiseau sera en phase de reproduction.

En parallèle, les équipes de l'IAC (Institut agronomique néo-calédonien) planchent sur la fabrication et l'amélioration d'un piège, qui permettrait de réduire à plus grande échelle cette population. Il s'agit d'une cage dans laquelle serait placé en guise d'appât un bulbul vivant, qui attirerait ses congénères. « La difficulté, c'est que cela nécessite un travail quotidien ne serait-ce que pour nourrir et abreuver l'oiseau, précise Patrick Barrière. Les équipes travaillent pour que ce piège devienne plus efficace et moins coûteux afin de l'expérimenter avec les producteurs et, à terme, pouvoir le mettre à la disposition des Calédoniens volontaires. »

Anthony Tejero

## REPÈRES

### Les bons réflexes

Le code de l'environnement en province Sud permet l'abatage du bulbul à ventre rouge. Mais à condition de se plier à trois règles : le respect de la sécurité, de la propriété et du voisinage. Il faut également être titulaire du permis de chasse.

Si cet oiseau est observé en dehors de son aire de répartition, il est possible de le signaler en appelant le 75 30 69 ou sur le site internet ou la page Facebook du Conservatoire des espèces naturelles de Nouvelle-Calédonie. L'application mobile OrnitO est également disponible.

### Présent sur trente-sept îles

Le bulbul est originaire d'Asie du Sud-Est, son aire native s'étend de l'Inde au Sri Lanka, jusqu'en Birmanie et au sud-ouest de la Chine. Il a été introduit dans de nombreuses îles du Pacifique (Fidji, Hawaï, Calédonie, Samoa et Tonga). Il s'est également installé dans certaines régions de Dubaï. Il a été éradiqué à son arrivée en Nouvelle-Zélande et ne semble pas s'être maintenu en Australie. Responsable de la destruction des vergers en Polynésie, l'animal se montre très agressif envers les oiseaux endémiques et notamment le Monarque de Tahiti, en danger critique d'extinction, dont il attaque les reproducteurs et vraisemblablement les nichées.

## Maison incendiée à Touho : les auteurs ont été incarcérés



N'arrivant pas à voler la voiture d'Alain, deux jeunes y avaient mis le feu. Les flammes s'étaient ensuite propagées au reste de la maison.

**JUSTICE.** Il avait « failli mourir asphyxié et carbonisé ». Dans la nuit du 21 au 22 février, Alain, habitant du village de Touho, s'était réveillé en s'« étouffant » dans d'épaisses fumées. Il avait à peine eu le temps de fuir et de regarder, impuissant, son habitation partir en fumée. Trois mois d'enquête plus tard, les gendarmes ont réussi à mettre la main sur quatre personnes impliquées de près ou de loin dans cette affaire. Deux mineurs ont reconnu avoir cambriolé la maison l'avant-veille de l'incendie, dérobant les clés de son pick-up, garé sous le carport. Deux complices, majeurs, étaient retournés chez Alain pour déro-

ber la voiture. Mais n'y parvenant pas, ils y avaient mis le feu. Les flammes s'étaient propagées à l'habitation.

Si les mineurs seront jugés plus tard, les auteurs de l'incendie ont écopé en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité de quatorze mois de prison, dont la moitié avec sursis. Ils ont été incarcérés aussitôt. « J'attends toujours des nouvelles de l'assurance », témoigne, dépité, Alain. Entre la reconstruction de la maison et ses affaires qui ont brûlé, le préjudice s'élève à plus de 70 millions de francs.

Jean-Alexis Gallien-Lamarche

## Faits divers

### Arrestations après la tentative d'incendie de la paroisse de Vao

L'enquête des gendarmes de l'île des Pins a conduit à l'interpellation de cinq personnes, suspectées de vols et d'incendies le 14 mars. Cette nuit-là, la gendarmerie de Nouméa a reçu des appels téléphoniques l'avertissant de plusieurs feux dans le village de Vao, notamment dans les locaux d'un commerce d'outillage. La paroisse avait également été visitée. Avant de s'enfuir, les cambrioleurs avaient tenté de mettre le feu au presbytère et au véhicule de la paroisse. Présentés devant le procureur, trois des auteurs ont été condamnés à un an de prison avec mandat de dépôt. Les deux autres, dont un mineur, seront jugés prochainement.